



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal

Salavaux, le 5 septembre 2017

Préavis municipal No 2017 / 07

Point No 5 de l'ordre du jour de la séance du 26 septembre 2017

Demande de crédit de CHF 136'700.-- pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet cité en titre.

Introduction :

La tour Saint-Laurent a été construite en 1763-1764. Sur le beffroi, on observe deux dates : la première de 1835 (reprise complète du beffroi ou réfection ?) et une seconde de 1988, époque où l'on a rénové la charpente de la flèche, refait la couverture, les ferblanteries et les crépis des façades, changé quelques poutres au beffroi et remplacé le plancher sous les cloches.

L'ensemble de la tour a été classée Monument historique le 5 janvier 1956.

La chambre des cloches abrite deux cloches suspendues côte-à-côte. La plus grande cloche a été fondue en 1764, date de la construction de la tour. La seconde, plus petite, dite cloche du tocsin, date de 1895. Les baies du clocher ne sont pas fermées par des abat-sons ce qui a pour conséquence des dégradations au pied des poutres, en particulier celles positionnées au Nord.

Les cloches et le mouvement de l'horloge ont été mis à l'inventaire en 1991.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, la tour de l'horloge et son contenu font partie de la liste B de la « protection des biens culturels » régie aujourd'hui par la Loi fédérale sur la protection des biens culturels.

L'horloge date de 1764 et est une horloge exceptionnelle. Elle permet d'actionner les marteaux qui sonnent les quarts et les heures sur les deux cloches. Elle a été restaurée en 1844 et en 1879. Les trois poids sont constitués de bloc de calcaire. Ils sont quotidiennement remontés à la main, savoir-faire et tradition qui sont aujourd'hui quasiment perdus.

Description du projet de réfection :

Mme Fabienne Hoffmann, historienne des monuments, a procédé à une expertise de cette tour et a formulé des recommandations concernant sa réfection.

Il s'agit bien d'une restauration et non d'une remise à neuf.

Travaux sur les deux cloches :

Les travaux vont consister à nettoyer les fers, les axes du joug en bois. L'assainissement des marteaux de frappe. Le remplacement des courroies et des suspensions des battants. Le nettoyage des deux cloches sur place et la révision de l'installation de sonnerie.

Travaux de restauration de l'horloge

Au vu de l'importance patrimoniale exceptionnelle de cette horloge, il sera maintenu la remontée à la main des poids. Les travaux consistent à un nettoyage complet selon les exigences de la sauvegarde du patrimoine des monuments historiques. Le caractère originel de l'horloge sera conservé.

Les 3 cadrans et les aiguilles subiront également une restauration dans le respect de la substance historique, soit un décapage doux des cadrans et des aiguilles et la reprise des couleurs des chiffres et des dessins tels qu'ils apparaissent aujourd'hui.

Fermeture des baies :

Au vu des dégâts constatés par la pluie et la neige depuis la dernière restauration en 1989, les baies seront fermées.

Travaux dans le beffroi :

Remplacement des pièces en chêne du beffroi défectueuses. Etayage du beffroi pour le remplacement du plancher. Remplacement de la couverture au-dessus de l'ouverture Est et contrôle de la toiture.

Des travaux de maçonnerie seront nécessaires pour ces travaux.

Devis des travaux de réfection :

Horloge	CHF 38'307.60
Charpente	CHF 16'016.60
Maçonnerie	CHF 7'500.—
Jalousie	CHF 8'600.—
Mécanique des cloches	CHF 32'043.60
Nettoyage des cloches	CHF 3'326.40
Réfection des cadrans	CHF 15'481.80
Nacelle	<u>CHF 3'000.—</u>
Sous-total	CHF 124'276.—
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF 12'427.—</u>
TOTAL DEVIS ESTIMATIF	CHF 136'700.—

=====

Subventions :

Cette Tour est classée dans le même registre que les églises et nous ne pourrions pas bénéficier de la subvention cantonale.

Une demande pour obtenir une subvention fédérale sera établie après les travaux. Cette dernière pourrait nous être accordée si nous conservons la remontée manuelle des poids.
C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons chiffrer, à ce jour, le montant de cette subvention.

Financement :

La Municipalité propose le financement de la manière suivante :

Par la trésorerie courante

CHF 136'700.—

Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs :

Vu : le préavis 2017 / 07 de la Municipalité;
Entendu : le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Considérant que : cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- de donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer les travaux de réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand,
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 136'700.—,
- de financer cet investissement de la manière suivante :
CHF 136'700. — par la trésorerie courante
- d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - amortissement de CHF 136'700.— par le prélèvement sur le compte 9282.00 (Fonds pour investissements futurs) au budget 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



B. Clerc



La Secrétaire



S. Baumann